Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 15/04/2021 à 14h49 Réference de l'AR: 008-240800920-20210408-DC2021_24-DE Affiché le 15/04/2021 - Certifié exécutoire le 15/04/2021

Département des ARDENNES 2021/141 Arrondissement de VOUZIERS Paraphe: BS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2021/24

Nombre de membres :

En exercice: 122

Présents: 90 Votants: 101 Le huit avril deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit

Date de la convocation: 31/03/2021

M. POTRON Pierre est élu secrétaire de séance.

Résultat du vote : 93 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Ayant pouvoir de vote: 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJI Léopold, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loic, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland,023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 033 CITERNE Manon, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 039 LAMBLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 043 SEMBENI Peggy, 044 POUCET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danièle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 055 VERNEL Martine, 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 065 HARDY Jérôme, 066 OUDIN Denis, 067 ALBAUD Gilles, 068 HAULIN Bertrand, 070 GROSSELIN Jacques, 073BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 078 BONTEMPS Adrien, 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 083 FRANCART René, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 108 COURVOISIER Frédéric, 109 DESGEORGES Marc (jusqu'à 21:39:25), 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert.

Représentés: 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POUCET Eric), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 069 OUDIN Hubert (à 064 MALVAUX André), 093 BOUILLON Daniel (à 096 LESOILLE Patrick), 102 BAUDART Martine (à 104 BOLY Francis), 107 COLSON Pascal (à 110 DION Valentine), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude), 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

OBJET : NOMINATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs»;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise siège au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage;

Considérant la proposition du Président ;

Après un vote à scrutin secret, le Conseil Communautaire NOMME M. FLEURY Vincent représentant de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage.

- Charge le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

